



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

permis de conduire

Question écrite n° 49508

Texte de la question

M. Jean-Paul Dupré expose à M. le ministre de l'équipement, des transports, de l'aménagement du territoire, du tourisme et de la mer qu'en 2002, 20 000 personnes ont été condamnées par les tribunaux pour défaut de permis de conduire et que 3 % d'entre elles étaient impliquées dans des accidents corporels. Il semblerait que ce phénomène concerne en particulier les jeunes en raison des difficultés qu'ils rencontrent bien souvent pour financer leur formation à la conduite automobile. Il lui demande quelles mesures il compte mettre en oeuvre pour remédier à cette situation.

Texte de la réponse

C'est le devoir des pouvoirs publics de protéger les jeunes du risque routier, comme il est également de leur responsabilité de les aider à accéder au permis de conduire afin de leur donner toutes les chances d'obtenir ce passeport essentiel pour la mobilité et l'insertion professionnelle. A l'occasion d'une visite à la délégation à la sécurité routière au début de l'année, le Premier ministre avait eu l'occasion d'insister sur cette dimension sociale du permis de conduire, qui rejoint par ailleurs son caractère sécuritaire, car il est primordial de lutter contre le phénomène des conducteurs sans permis. D'ores et déjà, de nombreuses initiatives locales existent en matière d'aides au permis, à l'instigation des collectivités territoriales ou de certaines associations qui oeuvrent dans le domaine de l'insertion. Souvent intégrées au sein d'une démarche globale d'intégration professionnelle et sociale, ces actions sont importantes et peuvent servir d'exemple, mais elles doivent être menées désormais sur une plus grande échelle. Il convient en effet d'aider chaque année davantage de jeunes à accéder à la formation de qualité qui leur permettra d'obtenir dans les meilleures conditions leur permis de conduire, dont le niveau d'exigence ne saurait être abaissé. C'est pourquoi le ministre de l'équipement, des transports, de l'aménagement du territoire, du tourisme et de la mer a proposé au Premier ministre la désignation d'un parlementaire, afin de mener une mission d'étude sur ces différentes questions. C'est à M. Jean-Michel Bertrand, député de l'Ain et maire de Bourg-en-Bresse, qu'a été confiée cette mission. Par ailleurs, il convient de rappeler que conduire sans permis est un acte illégal et dangereux et que, à ce titre, c'est un comportement lourdement sanctionné conformément à la loi n° 2004-204 du 9 mars 2004 qui prévoit que la conduite sans permis de conduire est punie d'un an d'emprisonnement et de 15 000 euros d'amende.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Paul Dupré](#)

Circonscription : Aude (3^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 49508

Rubrique : Sécurité routière

Ministère interrogé : équipement

Ministère attributaire : équipement

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 26 octobre 2004, page 8265

Réponse publiée le : 21 décembre 2004, page 10259